



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 23  
Voix favorables : 23  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

## CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 21/03/2023

### DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 15 – ESL- 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du  
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés  
de l'Ecole européenne de Droit*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

**Vu** la charte des examens en vigueur,

**Vu** la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

**Vu** l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 14 février 2023,

#### **Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :**

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'Ecole européenne de droit (ESL) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la  
vie étudiante,**

**Hugues KENFACK**

#### **ANNEXES :**

##### **Diplômes nationaux**

##### **Licences**

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-BANGOR_2023-2024
--

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ESPAGNE_2023-2024
---

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ESSEX_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-IRLANDE_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ITALIE_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-LASARRE_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-MAINHEIM_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-PASSAU_2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit et monde hispanique-2023-2024
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit français et droit anglo-saxon-2023-2024

### **Masters**

MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT LLM IAL-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT CEPIL-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT MADIC-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT MINTEC-2023-2024

### **Diplômes d'université**

MCC-DU-DROIT-DEDUE-2023-2024
MCC-DU-DROIT-DESL-2023-2024
MCC-DU-DROIT-EDIHL-2023-2024

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplômes internationaux</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double diplômes internationaux - Programme BANGOR									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6	6	Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	ECONOMIE	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double diplômes internationaux - Programme BANGOR									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 3	210	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 (les contrats)</b>				5.5	5.5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				5.5	5.5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL</b>				5.5	5.5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN</b>	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE</b>													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			5.5	5.5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													
Semestre	S2	SEMESTRE 4	180	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				6	6	Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE</b>													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BANGOR									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
	ANNUEL				120					À déterminer						
Matière	ANNUEL	Criminologie			20	1	Oui	Oui	À déterminer							
Matière	ANNUEL	Droit public			20	1	Oui	Oui	À déterminer							
Matière	ANNUEL	Equity and trusts			20	1	Oui	Oui	À déterminer							
Matière	ANNUEL	Droit des contrats			20	1	Oui	Oui	À déterminer							
Matière	ANNUEL	Système légal			20	1	Oui	Oui	À déterminer							
Matière	ANNUEL	Compétences juridiques			20	1	Oui	Oui	À déterminer							

Enseignements et évaluations organisées par l'Université de BANGOR

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<b>Double diplômes internationaux</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b> /		
<b>Autres modalités</b> /		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b> L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b> En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b> Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b> Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b> Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation /		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme MAINNHEIM									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6	6	Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	ECONOMIE	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													



LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Espagne									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE ( Double diplôme Franco-Russe)</b>													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					



PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H



PARCOURS DROIT PUBLIC																
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>														
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				5,5	5,5	Oui	Oui							
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>														
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>									CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>														
UE	S2	<b>LANGUES</b>					2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>														
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>			4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)														
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN																
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>														
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>				5,5	5,5	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui							
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						

Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)				Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)													
<b>PARCOURS DROIT SOCIAL</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit du travail 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					



## Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<b>Double diplômes internationaux</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		





LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme ESSEX									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE ( Double diplôme Franco-Russe)</b>													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					



PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H



PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
S2		BONIFICATIONS ( voir annexe)													
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)				Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H





## Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplômes internationaux</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b> /		
<b>Autres modalités</b> /		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b> L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b> En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b> Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b> Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b> Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation /		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme MAINNHEIM									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6	6	Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	150	40.5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	ECONOMIE	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													



LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Italie									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
<b>Pour les étudiants Italiens</b>															
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE ( Double diplôme Franco-Russe)</b>													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					



PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H



PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
S2		BONIFICATIONS ( voir annexe)													
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)				Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H





<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme LA SARRE											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1																	
UE	S1	UFD11 Fondamental : Droit public français						30	30										
Matière	S1	Droit constitutionnel 1			39	15						À déterminer							
UE	S1	UFD12 Fondamental: Droit privé français						6	6										
Matière	S1	Introduction au droit privé			39	15						À déterminer							
UE	S1	UFD13 Fondamental : Droit privé allemand						6	6										
Matière	S1	Cours Bürgerliches Vermögensrecht 1			56	22						À déterminer							
UE	S1	UFD14 Fondamental : Droit public allemand						4	4										
Matière	S1	Cours Staatsrecht 1			34							À déterminer							
UE	S1	UEO15 Ouverture droit Allemand						4	4										
Matière	S1	Cours Strafrecht 1			34	22						À déterminer							
UE	S1	UEO16 Ouverture franco allemande						2	2										
Matière	S1	Interculturalité, introduction à la pensée juridique comparée			11							À déterminer							
UE	S1	OPTION Facultative																	
		2 matières maximum au choix																	
Matière	S1	CCI																	
Matière	S1	Langues étrangère																	
Matière	S1	Tutorat																	
Matière	S1	Sport																	
Matière	S1	Matière à valider par le CIFA																	
Semestre	S2	SEMESTRE 2																	
UE	S2	UFD21 Fondamental :Droit public français						30	30										
Matière	S2	Droit constitutionnel 2			39	15						À déterminer							
UE	S2	UFD22 Fondamental : Droit privé français						8	8										
Matière	S2	Droit civil : Famille			39	15						À déterminer							
UE	S2	UFD23 Fondamental : Droit privé allemand						6	6										
Matière	S2	Cours Bürgerliches Vermögensrecht 2			56	22						À déterminer							
UE	S2	UEO24 Ouverture droit public allemand						5	5										
Matière	S2	Staatsrecht 2 (Grundrechte)			34							À déterminer							
UE	S2	UEO25 Ouverture droit allemand						1	1										
Matière	S2	Relations internationales			26							À déterminer							
UE	S2	UEO26 Ouverture droit allemand						2	2										
Matière	S2	Strafrecht 2			34							À déterminer							
UE	S2	OPTION Facultative																	
		2 matières maximum au choix																	
Matière	S2	CCI																	
Matière	S2	Langues étrangère																	
Matière	S2	Tutorat																	
Matière	S2	Sport																	
Matière	S2	Matière à valider par le CIFA																	

Enseignements et évaluations  
 organisés par l'Université de LA  
 SARRE

LICENCE 2		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme LA SARRE											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature		Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>																	
UE	S1	UFD31 Fondamental : Droit public français						8	8										
Matière	S1	Droit administratif			39	15													
UE	S1	UFD32 Fondamental: Droit privé français						8	8										
Matière	S1	Droit civil : obligations 1			39	15													
UE	S1	UFD33 Fondamental : Droit privé allemand						8	8										
Matière	S1	Schuldrecht 1			56														
Matière	S1	Droit des biens			22														
UE	S1	UEO34 Ouverture public allemand						6	6										
Matière	S1	Europarecht			44														
Matière	S1	Verwaltungsrecht			44														
UE	S1	OPTION Facultative																	
		<i>2 matières maximum au choix</i>																	
Matière	S2	CCI																	
Matière	S2	Langues étrangère																	
Matière	S2	Tutorat																	
Matière	S2	Sport																	
Matière	S2	Matière à valider par le CJFA																	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>																	
UE	S2	UFD41 Fondamental : Droit public français						8	8										
Matière	S2	Droit administratif 2			39	15													
UE	S2	UFD42 Fondamental: Droit privé français						8	8										
Matière	S2	Droit des obligations			39	15													
UE	S2	UFD43 Ouverture droit français						9	9										
		<i>Droit des affaires</i>																	
Matière	S2	Histoire du droit et des institutions			30														
UE	S2	UEO44 Fondamental Droit français						5	5										
Matière	S2	Procédure pénale			22														
Matière	S2	Droit pénal			30														
UE	S1	OPTION Facultative																	
		<i>2 matières maximum au choix</i>																	
Matière	S2	CCI																	
Matière	S2	Langues étrangère																	
Matière	S2	Tutorat																	
Matière	S2	Sport																	
Matière	S2	Matière à valider par le CJFA																	

Enseignements et évaluations organisées par l'Université de LA SARRE

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double diplômes internationaux - Programme La Sarre									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>													
Matière	S1	Wirtschaftsrecht I		13.5		2	2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	Wirtschaftsrecht I		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>														
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5												
		BONIFICATIONS (voir annexe)														
<b>PARCOURS INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>																
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>														
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL</b>				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit européen matériel CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit européen matériel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>														
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>														
UE	S1	<i>Wirtschaftsrecht I</i>		13.5			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>														
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5												
		BONIFICATIONS (voir annexe)														
<b>PARCOURS SOCIAL</b>																
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>														
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui							
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>														
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>		33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	Wirtschaftsrecht I		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
<b>PARCOURS AFFAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES</b>													
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5		3	3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>													
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5		3	3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>													
UE	S1	Wirtschaftsrecht I		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 6</b>													
						30	30								
<b>PARCOURS DROIT CIVIL ET CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (droit patrimonial de la famille : transmission légale)</b>													
Matière	S2	Droit civil 1 CM	33			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 1 TD		13.5		2,5	2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (régime des obligations et de la preuve)</b>													
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33			3	3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5		2,5	2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	Internationales und europäisches Recht	33			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>													

UE	S2	Wirtschaftsrecht II		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1										
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)															
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>																	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>															
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5				2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>															
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5				2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>Internationales und europäisches Recht</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>															
UE	S2	Wirtschaftsrecht II		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>															
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)															
<b>PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>																	
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>															
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5				2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>															
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33					3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5				2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>															
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
Matière	S2	<b>Internationales und europäisches Recht</b>	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H	
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE</b>															
UE	S2	Wirtschaftsrecht II		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							



## Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		





LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Mainheim									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
<b>PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE ( Double diplôme Franco-Russe)</b>													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES</b>				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
<b>PARCOURS DROIT PUBLIC</b>															
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																	
UE	S1	<b>LANGUES</b>																	
Matière	S1	Anglais				2	2					Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol				13,5						Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand				13,5						Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien				13,5						Non	Non	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)																	
<b>PARCOURS INTERNATIONAL ET EUROPEEN</b>																			
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>																	
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN MATERIEL</b>																	
Matière	S1	Droit européen matériel CM	33				6	6	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit européen matériel TD				13.5						Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES</b>																	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				6	6	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD				13.5						Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>																	
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles) (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)</b>	33				4	4	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>																	
UE	S1	<b>LANGUES</b>																	
Matière	S1	Anglais					2	2	Oui	Oui									
Matière	S1	Espagnol				13,5								CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol				13,5								CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand				13,5								CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien				13,5								CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>																	
Matière	ANNUUEL	Compétences informationnelles				4.5													
		BONIFICATIONS (voir annexe)																	
<b>PARCOURS SOCIAL</b>																			
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>																	
UE	S1	<b>DROIT DU TRAVAIL 1 ( relations individuelles)</b>																	
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				6	6	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD				13.5						Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT CIVIL DES BIENS</b>																	
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				6	6	Oui	Oui				CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD				13.5						Non	Oui	CCI (CC Intégral)					



PARCOURS DROIT CIVIL ET CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (droit patrimonial de la famille : transmission légale)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (régime des obligations et de la preuve)</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT JUDICIAIRE PRIVE (sans TD)</b>	33			4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)</b>	33			4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives) (sans TD)</b>	33			4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)</b>	33			4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>				2		Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1									
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)													
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>CONTENTIEUX ADMINISTRATIF</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)</b>	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	<b>OPTION</b>								CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>													
Matière	S2	Anglais				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>													
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)													
<b>PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 1</b>													
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2</b>													
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				5,5	5,5	Oui	Oui					
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5				2,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>OPTION</b>													
Matière	S2	Histoire du droit public (justice)	33				4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33				4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>													
Matière	S2	Anglais		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Espagnol		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Allemand		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Matière	S2	Italien		13.5					Non	Non	CCI (CC Intégral)				
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>													
	S2	BONIFICATIONS ( voir annexe)													

PARCOURS DROIT SOCIAL															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives)</b>													
Matière	S2	Droit du travail 2 CM	33			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit du travail 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>													
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)</b>													
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>													
Matière	S2	Anglais		13.5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>													
S2		BONIFICATIONS ( voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES</b>													
UE	S2	<b>DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION</b>													
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation CM	33			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2</b>													
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33			5,5	5,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 1 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>DROIT DU TRAVAIL 2 (sans TD)</b>													
UE	S2	<b>HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)</b>													
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES</b>													
Matière	S2	Anglais		13.5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES</b>													
UE	S2	<b>Compétences informationnelles</b>													
S2		BONIFICATIONS ( voir annexe)													

Pour les étudiants sortants de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	<b>Semestre 5</b>													
Matière	S1	Introduction au droit civil allemand				10	10			À déterminer					
Matière	S1	Droit civil				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Méthodologie juridique				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Droit public économique				12	12			À déterminer					
Matière	S2	Travail de séminaire								À déterminer					
Semestre	S2	<b>Semestre 6</b>													
Matière	S2	Droit public économique				9	9			À déterminer					
Matière	S2	Présentation et communication, gestion de négociation				3	3			À déterminer					
Matière	S2	Fondements historiques du droit civil				3	3			À déterminer					
		<i>Modules au choix</i>													
Matière	S2	Droit international privé/économique				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit bancaire et des marchés des capitaux				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des sociétés				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des collectivités				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Insolvabilité et redressement				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des assurances privées				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit médical et de la santé				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit fiscal				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des cartels				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					

Enseignements et évaluations organisées par l'Université de LA SARRE

<b>Type Diplôme : LICENCE</b>		
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>	
<b>Parcours-type</b>	<b>Double diplômes internationaux</b>	
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	150	40.5		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6		Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6		Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT	30			4		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	150	40.5		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	ECONOMIE	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			6		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
										CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													



LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
<b>Pour les étudiants entrants de Passau</b>															
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	210	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 (les contrats)</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL</b>				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT DES AFFAIRES</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT DES FINANCES PUBLIQUES</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	<b>DROIT EUROPEEN</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	<b>BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE</b>													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien, russe dans la langue concernée	30			5.5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Allemand		13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>								CCI (CC Intégral)					
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	180	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non		CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>PROCEDURE PENALE</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	<b>DROIT FISCAL</b>	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H



<b>Type Diplôme : LICENCE</b>	
<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>
<b>MENTION</b>	<b>DROIT</b>
<b>Parcours-type</b>	<b>Droit et monde hispanique</b>
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b> <i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
<b>Stages</b>	
/	
<b>Autres modalités</b>	
/	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Sessions d'examen</b>	
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.	
<b>L3</b> : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables pour les enseignements de Mobilité.	
<b>Seconde chance</b>	
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.	
<b>L3</b> : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
<b>Validation</b>	
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.	
<b>L3</b> : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20	
<b>Compensation</b>	
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation	
/	
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>	
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>	



LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit et monde hispanique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 3</b>	147	81		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	<b>DROIT CIVIL 1 (les contrats)</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT ADMINISTRATIF 1</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT PENAL GENERAL</b>				4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>DROIT FISCAL COMPARE</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit fiscal comparé CM	21				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Matière	S1	Droit fiscal comparé TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE SPECIALISATION EN LANGUE ET CULTURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU MONDE HISPANIQUE</b>													
UE	S1	<b>L'ESPAGNE DANS L'EUROPE</b>	21			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
UE	S1	<b>LES AUTONOMIES</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Les autonomies CM	15				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
Matière	S1	Les autonomies TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	<b>LANGUES VIVANTE 2 (Anglais)</b>		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 4</b>	153	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE SPECIALISATION EN LANGUE ET CULTURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU MONDE HISPANIQUE</b>													
UE	S2	<b>LANGUE ET CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE</b>	21			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
	Oral											30 MINS			
UE	S2	<b>LE TRIANGLE Espagne, EUROPE, AMERIQUE</b>	21			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
UE	S2	<b>INITIATION AU DROIT ESPAGNOL DES CONTRATS</b>	21			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
	Oral											30 MINS			
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES VIVANTE 2 (Anglais)</b>		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		<b>BONIFICATIONS (voir annexe)</b>													

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit et monde hispanique										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée

Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil

## Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	<b>Droit français et droit anglo-saxon</b>	
Session LICENCE	<b>Seconde session/chance</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
<b>L3</b> : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
<b>Seconde chance</b>		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
<b>L3</b> : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
<b>L3</b> : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 1	144	102		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit privé TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction au droit public CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction au droit public TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Institutions Internationales CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Institutions Internationales TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	<b>BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE</b>													
UE	S1	HISTORICAL INTRODUCTION TO FRENCH AND ENGLISH LAW (en anglais)	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
UE	S1	UNITED KINGDOM AND EUROPE	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
UE	S1	INTRODUCTION TO COMMON LAW (anglais)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Introduction to Common Law CM	24				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
Matière	S1	Introduction to Common Law TD		48			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		Oral			
Bloc	S1	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S1	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 2	147	81		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	DROIT CIVIL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Constitutionnel CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Constitutionnel TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Institutions Européennes CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Institutions Européennes TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE</b>													
UE	S2	GOVERNMENT AND POLITICS OF COMMON LAW COUNTRIES (en anglais)				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Government and politics of common law countries CM	21				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Government and politics of common law countries TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	COMPARATIVE LAW-INTRODUCTION TO LEGAL SYSTEMS OF COMMON LAW COUNTRIES (en Anglais)				4	4	Oui	Oui			Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Comparative law: Introduction to Legal Systems of Common law Countries CM	21				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5h	Écrit	1H
Matière	S2	Comparative law: Introduction to Legal Systems of Common law Countries TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		Oral			
UE	S2	ENGLISH CRIMINAL LAW AND PROCEDURE	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
Bloc	S2	<b>BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													



LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4	147	78		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	<b>BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES</b>													
UE	S2	<b>DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT ADMINISTRATIF 2</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>DROIT GENERAL DES SOCIETES</b>				6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>BLOC DE SPECIALISATION EN DROIT ET LANGUE DU MONDE ANGLOPHONE</b>													
UE	S2	<b>ANGLO-SAXON JURISPRUDENCE</b>				3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence CM	18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
	Oral											30 MINS			
Matière	S2	Anglo-Saxon jurisprudence TD		12			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>LEGAL CAREER SEMINARE</b>	15			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H		
UE	S2	<b>DROIT ANGLAIS: LAW OF TORT 1ERE PARTIE LAW OF TRUSTS 2EME PARTIE</b>				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit anglais CM	24				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Anglais TD		12			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	<b>COMPETENCES LINGUISTIQUES</b>													
UE	S2	<b>LANGUES VIVANTE 2 (espagnol, italien ou allemand)</b>		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
BONIFICATIONS (voir annexe)															

LICENCE 3		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Droit français et droit anglo-saxon											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil																		

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>LLM International Aviation Law</b>	
Session M2	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
ANGLAIS (intégralement)		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme. Il est possible pour tout candidat qui en fait la demande au moment de sa première inscription de valider les modules du Master 2 en deux années. Dans ce cas, les droits d'inscription et les frais de formation sont acquittés une seule fois. Tout module non acquis (isolément ou par compensation) la première année pourra être passé l'année suivante. Tout module doit être suivi et validé dans son intégralité.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
Chaque étudiant devra réaliser un stage obligatoire d'une durée minimum de 12 semaines. A l'issue de ce stage ou projet tuteuré l'étudiant en fait une restitution écrite qui est évaluée et fait l'objet d'une soutenance orale. Les modalités de restitution par l'étudiant et d'évaluation du stage sont précisées par le responsable du Master.		
<b>Autres modalités</b>		
Le cas échéant, le stage peut être remplacé par la réalisation d'un projet tutoré, en particulier pour les participants relevant de la formation continue, pour lesquels le projet tuteuré est obligatoire. La formation est également proposée en alternance.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Il existe une session d'examen unique organisée annuellement. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens terminaux écrits (UE 1 et UE2; rapport de l'UE7), oraux (un grand oral commun pour les UE 3, 4, 5 et 6), ainsi que, pour les UE 3, 4, 5 et 6, par une note de contrôle continu pour chacune. Ces examens peuvent être organisés le samedi.		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes : - PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99 - ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99 - BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99 - TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20. Pour les UEs non validées, en cas notamment de choix de validation en deux ans, l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues aux épreuves		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>Note éliminatoire</b>		
Pas de note éliminatoire		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN									Session Unique		
Parcours-type		LLM International Aviation Law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
	S3	SEMESTRE 3			30	30	Oui	Oui					

**Bloc de connaissances spécifiques fondamentales** *Evaluer et sécuriser l'activité de l'entreprise du secteur aérien pour minimiser le risque juridique et prévenir les litiges*

5- Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen

10- Gérer un contentieux

UE	S3	UE1 : CORE MODULE 1 - Aerospace Legal Framework	75		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S3	introduction to the ecosystem, challenges and international aviation law	8				Non					
Matière	S3	Private international law	15				Non					
Matière	S3	Dispute resolution (litigation / ADR / arbitration)	15				Non					
Matière	S3	Chicago convention and its annexes / OACI	10				Non					
Matière	S3	Circulation rights	12				Non					
Matière	S3	Aviation historical and geopolitical landmarks	5				Non					
Matière	S3	Intellectual property in the aviation sector	10				Non					

**Bloc de connaissance spécifiques fondamentales A** *accompagner la mise en œuvre de la réglementation dans l'entreprise du secteur aérien pour respecter les impératifs managériaux et de compliance*

2- Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

6- Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international I

UE	S3	UE2 : CORE MODULE 2 – Aerospace Economics & Management	65		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S3	Compliance in the aviation sector	10				Non					
Matière	S3	Aviation economics	10				Non					
Matière	S3	Aerospace management	15				Non					
Matière	S3	Insurance issues in the air sector	10				Non					
Matière	S3	Sustainable development and air transport	20				Non					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN									Session Unique			
Parcours-type		LLM International Aviation Law									Contrôle Continu		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT		Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
	S4	<b>SEMESTRE 4</b>			30	30	Oui	Oui		CC	CT			
<b>Bloc de connaissances spécifiques</b> <i>Sécuriser le risque juridique lié aux spécificités des contrats du secteur aérien/aéronautique</i>														
7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité														
8- Fournir un appui juridique à la prise de décision														
9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														
UE	S4	<b>UE3 : SPECIALIZED MODULE - Contracts and Financing</b>	<b>70</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S4	Sales, purchase and support contracts	15				Non		CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Guarantees	10				Non							
Matière	S4	Aircraft financing	15				Non							
Matière	S4	Export control and economic sanctions	20				Non							
Matière	S4	Aviation and competition law	10				Non							
<b>Bloc de connaissances spécifiques</b> <i>Mettre en œuvre les obligations de sécurité et de responsabilité de l'entreprise du secteur aérien en conformité avec la réglementation du secteur aérien</i>														
7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité														
8- Fournir un appui juridique à la prise de décision														
9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														
UE	S4	<b>UE4 : SPECIALIZED MODULE - Security, Safety, Liability</b>	<b>75</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S4	Aviation security	10				Non		CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Aviation safety and accident investigation	15				Non							
Matière	S4	International Aviation Criminal Law	10				Non							
Matière	S4	Carriers' liability / passengers' rights	20				Non							
Matière	S4	Data protection in aviation	10				Non							
Matière	S4	Human factors	10				Non							
<b>Bloc de connaissances spécifiques</b> <i>Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion</i>														
7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité														
8- Fournir un appui juridique à la prise de décision														
9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														
UE	S4	<b>UE5 : SPECIALIZED MODULE -Air carriers</b>	<b>40</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S4	Air carriers regulations	10				Non		CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Airlines cooperation	10				Non							
Matière	S4	Business aviation	10				Non							
Matière	S4	Freight transport	10				Non							
<b>Bloc de connaissances spécifiques</b> <i>Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs</i>														
7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité														
8- Fournir un appui juridique à la prise de décision														
9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN									Session Unique			
Parcours-type		LLM International Aviation Law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT		Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S4	<b>UE6 : SPECIALIZED MODULE - Aircraft and UAV</b>	<b>40</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S4	Drones regulatory framework	15				Non		CC&CT	2		1		
Matière	S4	Aerospace engineering (aircraft, air transport system)	15				Non							
Matière	S4	Airworthiness	10				Non							

**Bloc de connaissances spécifiques 6** *Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs*

7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité

8- Fournir un appui juridique à la prise de décision

9 - Négocier et rédiger des actes juridiques

UE	S4	<b>UE7 : SPECIALIZED MODULE - Aircraft and UAV</b>	<b>27</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S4	Airport construction, ownership and management models	15				Non		A déterminer				A déterminer	
Matière	S4	Airport facilitation and slots management	5				Non							
Matière	S4	Ground handling operations	7				Non							

**Bloc de connaissances spécifiques** *Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion*

7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité

8- Fournir un appui juridique à la prise de décision

9 - Négocier et rédiger des actes juridiques

UE	S4	<b>UE8 : INTERNSHIP or TUTORED PROJECT</b>	<b>30</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1 heure
Matière	S4	Methodology	18				Non						
Matière	S4	Apprenticeship guidance	12				Non						

**Blocs de compétences transversales (RNCP 1-3-4) :**

1- Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques

3- Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances

4- Contribuer à la transformation en contexte professionnel

		<b>TOTAL ANNEE</b>	<b>422</b>		<b>60</b>	<b>60</b>							
--	--	--------------------	------------	--	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	--

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE  
Séance du 21 mars 2023  
ANNEXE - DELIBERATION n° CEVE 2023-15-ESL-001

Intitulé du bloc	Compétences
<b>Blocs de compétences transversales</b>	
<b>BLOC 1</b> Mettre en œuvre les usages avancé et spécialisés des outils numériques	<p>Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</p> <p>Se servir de manière autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</p>
<b>BLOC 2</b> Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	<p>Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</p> <p>Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</p> <p>Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</p> <p>Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</p> <p>Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</p>
<b>BLOC 3</b> Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert des connaissances	<p>Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</p> <p>Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</p> <p>Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</p>
<b>BLOC 4</b> Contribuer à la transformation en contexte professionnel	<p>Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</p> <p>Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</p> <p>Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité</p> <p>Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale</p>

<b>Blocs FICHE RNCP</b>	
<b>BLOC 5</b> Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen	<p>Analyser les enjeux juridiques internationaux et européens d'une situation factuelle afin d'opérer la bonne qualification juridique et déterminer le droit applicable.</p> <p>Construire les stratégies contentieuses d'argumentation en identifiant les questions juridiques dans un litige afin d'en analyser la teneur et d'y répondre</p> <p>Appliquer les méthodologies du droit international et droit européen à un contexte factuel pour appréhender la situation juridique pertinente</p> <p>Concevoir, à destination des particuliers, entreprises ou pouvoirs publics, des documents de compréhension et d'aide à la décision sur toutes les problématiques liées au droit international ou droit européen afin d'éclairer leurs actions</p> <p>Participer à la définition de politiques, de législations et de réglementations nationales en conformité avec le droit international ou le droit européen afin de garantir leur bonne mise en œuvre</p> <p>Traiter les informations émanant de sources internationales ou européennes afin de les intégrer aux données provenant d'autres sources.</p> <p>Produire une analyse juridique et stratégique permettant de répondre à des problématiques liées au droit international ou au droit européen</p> <p>Traiter les aspects juridiques de dossiers internationaux ou transnationaux pour en permettre l'analyse</p> <p>Conseiller dans des situations de litige impliquant la mise en œuvre du droit international ou du droit européen</p> <p>Analyser la jurisprudence internationale et européenne afin d'en maîtriser la portée et le contenu pertinents dans le contexte</p>
<b>BLOC 6</b> Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international	<p>Identifier les différentes sources d'information internationales et européennes afin de réaliser une veille juridique complète</p> <p>Suivre le fonctionnement des institutions internationales et européennes pour en maîtriser les enjeux</p> <p>Utiliser de manière appropriée le vocabulaire technique lié aux organisations internationales et européennes</p> <p>Procéder à l'articulation des normes de divers ordres juridiques</p> <p>Prendre en compte la diversité des cultures juridiques pour une veille juridique complète</p>
<b>BLOC 7</b> Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité	<p>Identifier les problématiques juridiques des différentes stratégies de l'entité afin de protéger ses intérêts</p> <p>Proposer des stratégies juridiques pour l'entité</p> <p>Travailler en équipe pour gérer un projet juridique</p> <p>Comprendre l'environnement juridique dans lequel évolue l'entité pour en tenir compte</p> <p>Procéder à une veille juridique générale et sectorielle</p> <p>Identifier les compétences et attributions des différents services internes et externes à l'entité</p> <p>Identifier des outils de prévention et gestion des risques juridiques de l'organisation pour les mettre en œuvre</p> <p>Prendre part au pilotage de l'entité afin de protéger ses intérêts</p>
<b>BLOC 8</b> Fournir un appui juridique à la prise de décision	<p>Identifier et analyser les objectifs, besoins et contraintes ainsi que l'environnement d'une entité afin d'orienter la prise de décision</p> <p>Présenter les différentes options juridiques susceptibles de répondre aux objectifs et besoins</p> <p>Exposer les opportunités et risques des différentes options de façon à permettre la prise de décision (bilan coût/avantage des options)</p>
<b>BLOC 9</b> Négocier et rédiger des actes juridiques	<p>Identifier le régime juridique interne, international et européen des différents actes aux fins de leur élaboration</p> <p>Identifier les points de convergence et de divergence entre les parties</p> <p>Définir une stratégie de négociation permettant de défendre les intérêts de l'entité</p> <p>Organiser et mener les négociations pour défendre les intérêts de l'entité</p> <p>Rédiger des actes juridiques nécessaires</p>
<b>BLOC 10</b> Gérer un contentieux	<p>Sélectionner le forum et le mode de règlement le plus adapté (transaction, médiation, conciliation, arbitrage, juridictions étatiques, juridictions européennes et internationales) pour régler le litige</p> <p>Identifier les points litigieux en évaluant les risques pour conduire le processus de gestion du différend</p> <p>Élaborer une stratégie contentieuse permettant de défendre les intérêts de l'entité</p> <p>Identifier et collecter les éléments de preuve afin de soutenir la stratégie contentieuse</p> <p>Rédiger les mémoires et plaider devant les instances nationales, européennes et internationales pour le règlement des différends</p>

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>LLM COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE INTERNATIONAL LAW</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Anglais		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
En M2, le deuxième semestre se déroule entièrement à l'université de Dundee.		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à la formation ainsi que la réalisation de la mobilité.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>		
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>		
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		LLM COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE INTERNATIONAL LAW (CEPIL)										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S3	SEMESTRE 3	179			30	30	Oui	Oui						
UE	S3	UE1 Private international law (core competencies)				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	Private international law -Fundamental rules and principles	24			5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S3	European private international law	12			2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S3	Introduction to comparative private international law	12			2,5	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S3	UE2 Private international law (specific competencies)				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	Family property in an international context	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International sale of goods	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International and intellectual property law	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S3	International criminal law	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
UE	S3	UE3 European law				10	10	Oui	Oui						
Matière	S3	European insolvency law	12			2,5	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S3	Personal data protection	12			2,5	1	Oui	Oui						
Matière	S3	European consumer law	12			2,5	1	Oui	Oui						
Matière	S3	European business law	12			2,5	1	Oui	Oui						
UE	S3	UE4 International legal skills						Oui	Oui						
Matière	S3	Conferences in european and international law and politics	10											Non évaluée	
Matière	S3	Philosophical aspects of law	6											Non évaluée	
Matière	S3	Other conferences	4											Non évaluée	
Matière	S3	Legal english	15				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S3	Project management					1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Rapport écrit en langue anglaise	
Semestre	S4	SEMESTRE 4	40			30	30	Oui	Oui						
	S4	Cours suivis à l'université de Dundee													
UE	S4	UE5				30	30								
Matière	S4	Module 1 - PIL - Common law perspectives	40					Non	Oui					Modalités d'évaluation : Selon les modalités de l'université de Dundee	
Matière	S4	Deux modules au choix						Non	Oui						
Matière	S4	Mémoire (voie recherche)						Non	Oui						

## Type Diplôme : MASTER

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>Droit international et comparé</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
La formation en langue française et anglais.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par Le président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
Autres modalités		
En M2, le module 5 de l'UE3 est obligatoire pour les étudiants ayant choisis la voie professionnelle.		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
/		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit international et comparé										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE 1</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
	S1	<i>2 matières renforcées à choix</i>													
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Contentieux International	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S1	Droit international privé 1	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
		<i>2 matières à choix non choisies en renforcées</i>													
Matière	S1	Droit International Privé 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Contentieux de l'Union Européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit international et Européen des droits de l'Homme	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Contentieux international	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	<b>UE 2</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<i>2 options au choix</i>													
Matière	S1	Droit penal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit fiscal international et européen	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit privé comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S1	Droit public comparé	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du commerce international	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Droit international économique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit européen du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
		<b>UE 3</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>1 LV au choix</i>				2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S1	Italien		12											
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>192</b>	<b>39</b>		<b>30</b>	<b>30</b>	Oui	Oui						

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit international et comparé										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S2	<b>UE 4</b>				<b>20</b>	<b>20</b>	Oui	Oui						
		<i>2 matières renforcées à choix:</i>													
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit international privé 2	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droit International public	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 2		Écrit	3h	
		<i>2 matières à choix non choisies en renforcées</i>													
Matière	S2	Droits fondamentaux de l'Union européenne	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit International Privé 2	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit du marché intérieur	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international Public	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
	S2	<b>UE 5</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	Oui	Oui						
		<i>2 options au choix</i>													
Matière	S2	Droit international et européen des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal international et humanitaire	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial	18	3		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit de la nationalité des étrangers	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit des relations extérieures	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit européen des innovations et du numérique	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
		<b>UE 6</b>				<b>2</b>	<b>2</b>	Oui	Oui						
		<i>1 LV au choix</i>													
Matière	S2	Anglais		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit international et comparé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 2	#REF!			51	51	Oui	Oui					
<b>Septembre - Décembre</b>														
UE	S1	UE 1				17	17	Oui	Oui					
Matière	S1	Principes généraux des droits européens et internationaux	15			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du droit international public	21			4,5	4,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Théorie générale du droit international privé	21			4,5	4,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit pénal international	15			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE 2				13	13	Oui	Oui					
Matière	S1	Grands systèmes de droit contemporain	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du vivant	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Private comparative contract law	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Public comparative contract law	15			3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Conférences multidisciplinaires UE1 & UE2	12										Non évaluée	
<b>Janvier - Mars</b>														
UE	S1	UE 3				21	21	Oui	Oui					
Matière	S1	Conférences multidisciplinaires											Non évaluée	
		<i>2 modules de spécialisation au choix (sous réserve d'inscriptions suffisantes)</i>												
		<b>Module 1 : Contentieux international</b>	45			10,5	10,5							
Matière	S1	Coopération judiciaire internationale	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International arbitration	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Contentieux devant les juridictions internationales	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 2 : Droit international public approfondi</b>	45			10,5	10,5							
Matière	S1	Procédures internationales	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des télécommunications et de l'internet	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit interne des organisations internationales	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 3 : Droit international privé approfondi</b>	45			10,5	10,5							
Matière	S1	Droit international privé de l'union européenne	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Comparative private international law	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Protection internationale de la personne	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit international et comparé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
		<b>Module 4 : Droit pénal comparé</b>	45			10,5	10,5							
Matière	S1	Grands systèmes de droit pénal contemporain	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit des libertés dans un contexte international	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International Criminal Law	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
		<b>Module 5 : Carrières internationales et européennes</b>	45			10,5	10,5							
Matière	S1	Core competences for international careers	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Statut de la fonction publique internationale et européenne	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	International labour law	15			3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
<b>Semestre</b>	<b>S2</b>	<b>SEMESTRE 2</b>	18			9	9	Oui	Oui					
UE	S2	<b>UE4</b>				9	9	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
Matière	S2	Voie professionnelle (rapport de stage)(Stage d'une durée minima	18			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
Matière	S2	Voie recherche (soutenance de mémoire)	18			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		

**Type Diplôme : MASTER**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>DROIT</b>	
<b>MENTION</b>	<b>DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN</b>	
<b>PARCOURS TYPE</b>	<b>LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW</b>	
Session M1	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	<b>Session unique</b>	
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Anglais		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordé par le Président sur avis du jury d'examen.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
<b>Sessions d'examen</b>		
/		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>MOBILITE INTERNATIONALE</b>		
Le parcours LLM International economic law - Athènes est entièrement délocalisé.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
<b>Validation</b>		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20.		
<b>Compensation</b>		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>		



MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW (MINTEC)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S3	<b>SEMESTRE 3</b>	213,5			45	45	Oui	Oui					
		<i>6 unités d'enseignement sur 8 au choix</i>												
UE	S3	<b>UE1 European law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Fundamental European Law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised European Law 1 (Single Market / Foreign Goods&Services and Foreigners)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised European Law 2 (Selected Issues of EU Competition Law)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE2 International trade law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	International Trade Organisations and Financial Institutions	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised course in International Trade Law	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised course in International Finance Law	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE3 International business law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Fundamental International Business Law (Compliance & Corporate Social Responsibility)	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised International Business Law 1 (International Commercial Arbitration)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised International Business Law 2 (International Tax Law)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE4 Public international law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Fundamental Public International law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised Public International Law 1 (Litigation Aspects-State Immunities & Investor - State Arbitration)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised Public International Law 2 (International Criminal Law)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE5 Private international law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Fundamental Private International Law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised Private International Law 1 (PIL in a global context)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	ENGAGE.EU Teaching Experience				2,5	1,5	Oui	Oui				modalités définies par le partenaire ENGAGE	

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW (MINTEC)									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	S3	<b>UE6 Contract law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Comparative Contract Law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Negotiations & Drafting of Contracts	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	European Contract Law				2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE7 Company law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	International Company Law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Practicing in International Companies	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	European Company Law	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE8 International economic law</b>				7,5	7,5	Oui	Oui					
Matière	S3	Fundamental International Economic Law	18			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised International Economic Law 1 (Digital Governance in an international context)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S3	Specialised International Economic Law 2( Law and development)	9			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S3	<b>UE9 Options</b>						Non	Non					
Matière	S3	Documentary research	3											
		<b>1 LV au choix</b>												
Matière	S3	English	12,5											
Matière	S3	French	12,5										Non évalué	
Semestre	S4	<b>SEMESTRE 4</b>	<b>18</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
UE	S4	<b>UE10</b>				<b>15</b>	<b>15</b>	Oui	Oui					
		<b>1 voie au choix</b>												
	S4	Master's thesis : mémoire	18			15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
	S4	Internship + report : stage d'un durée minimale 2 mois	18			15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		

MASTER 1		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW - Athènes										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	<b>SEMESTRE 1</b>	<b>192,5</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	Oui	Oui						
UE	S1	<b>UE1 Introduction to european union law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE2 International and european criminal law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE3 Fundamental rights</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE4 Private international law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE5 Introduction to legal systems</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE6 Public international law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S1	<b>UE7 Anglais intensif</b>	<b>12,5</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	<b>UE8</b>						Non	Non						
Matière	S1	Conferences on legal culture												Non évalué	
Matière	S1	Legal research												Non évalué	
Semestre	S2	<b>SEMESTRE 2</b>	<b>162,5</b>			<b>27</b>	<b>27</b>	Oui	Oui						
UE	S2	<b>UE9 Contract law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S2	<b>UE10 International and european business law</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S2	<b>UE11 Internal market</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S2	<b>UE12 International public dispute resolution</b>	<b>30</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	Oui	Oui	CC&CT	1/2		À déterminer		
UE	S2	<b>UE13</b>				<b>4</b>	<b>4</b>	Oui	Oui						
Matière	S2	Law and economics	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Company law	15			2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE14 Anglais intensif</b>	<b>12,5</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	<b>UE15 Conferences on legal culture</b>						Non	Non					Non évalué	

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN									Session unique	Observation session d'examens
Parcours-type		LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW - Athènes									Contrôle Continu	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	
Semestre	S3	SEMESTRE 3	180			45	45	Oui	Oui			
UE	S3	UE1 European law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	Fundamental European Law	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised European Law 1 (Single Market / Foreign Goods&Services and Foreigners)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised European Law 2 (Selected Issues of EU Competition Law)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
UE	S3	UE2 International trade law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	International Trade Organisations and Financial Institutions	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised course in International Trade Law	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised course in International Finance Law	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
UE	S3	UE3 International business law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	Fundamental International Business Law (Compliance & Corporate Social Responsibility)	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised International Business Law 1 (International Commercial Arbitration)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised International Business Law 2 (International Tax Law)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
UE	S3	UE4 Contract law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	Comparative Contract Law	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Negotiations & Drafting of Contracts	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	European Contract Law	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
UE	S3	UE5 Company law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	International Company Law	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Practicing in International Companies	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	European Company Law	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
UE	S3	UE6 International economic law				7,5	7,5	Oui	Oui			
Matière	S3	Fundamental International Economic Law	10			2,5	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised International Economic Law 1 (Digital Governance in an international context)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		
Matière	S3	Specialised International Economic Law 2( Law and development)	10			2,5	1,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL / DROIT EUROPEEN										Session unique	Observation session d'examens
Parcours-type		LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW - Athènes										Contrôle Continu	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum		
UE	S3	UE7 Options						Non	Non				
Matière	S3	Legal research	3									Non évalué	
		<i>1 LV au choix</i>											
Matière	S3	English	25									Non évalué	
Matière	S3	French	25										
Semestre	S4	SEMESTRE 2	18			15	15	Oui	Oui				
UE	S4	UE8				15	15	Oui	Oui				
		<i>1 voie au choix</i>											
	S4	Master's thesis : mémoire	18			15	15	Oui	Oui				
	S4	Intership + report : stage d'une durée minimale de 2 mois	18			15	15	Oui	Oui				

## Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	European School of Law Toulouse
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Diplôme d'études en droit de l'Union européenne</b>	
Session DU	<b>Seconde session/chance</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université. Cette formation se situe dans le cadre de l'Action Jean Monnet, lancée en 1990 par la Commission des Communautés européennes afin de développer les enseignements sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
Les étudiants n'ayant pas validé le diplôme sont autorisés à s'y réinscrire sauf avis défavorable de la responsable		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<b>Stages</b> L'inscription au diplôme d'Etudes en Droit de l'Union Européenne ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
<b>Autres modalités</b> /		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b> La première session d'examen se déroule en mai, après la période d'examen des diplômes nationaux en droit. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui ont validé le diplôme (moyenne de 10/20 aux trois épreuves) lors de la première session ne peuvent pas se représenter lors de la deuxième session.		
<b>Seconde chance</b> La session de seconde chance se déroule en fin d'année universitaire, généralement en juin. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne au diplôme lors de la première session peuvent se présenter à l'épreuve ou aux épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne. Les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la première session ne sont pas conservées pour la deuxième session.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b> Le diplôme est délivré aux étudiants ayant participé aux trois épreuves et ayant obtenu la moyenne (10/20 au minimum) à l'ensemble des trois épreuves.		
<b>Capitalisation/conservation</b> La validation d'une unité, par l'obtention d'une note d'au moins 10/20, comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. La note obtenue est conservée si l'étudiant se réinscrit au diplôme ultérieurement.		
<b>Compensation</b> Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des trois unités qui le composent.		
<b>Note éliminatoire</b> Une absence à une épreuve est éliminatoire.		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		



<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	European School of Law Toulouse
<b>LIBELLÉ</b>	<b>Diplôme de la European School of Law Toulouse</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français ; l'usage d'autres langues est possible sur accord de la responsable de l'unité et de l'enseignant référent.		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Autorisé.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
/		
<b>Autres modalités</b>		
/		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
Session unique, organisée en juin pour les examens écrits et oraux; pour les étudiants justifiant d'une mobilité, cette session unique est organisée en septembre.		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter aux examens terminaux de la session unique, peut être autorisé à composer à une session de substitution, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Dans ce cas l'étudiant peut être autorisé à composer sur avis des directrices du diplôme.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. L'assiduité à l'intégralité des conférences de l'année ainsi que la participation à la préparation de ces conférences en amont (sauf absence dûment justifiée) fait l'objet d'une bonification de 4% de la note à l'unité d'enseignement à laquelle l'étudiant est inscrit pour l'année universitaire. En cas d'inscription à deux unités d'enseignement, la bonification sera appliquée à l'unité de rang inférieur (par exemple à l'UE2 et non à l'UE3 pour un étudiant inscrit dans ces deux unités).		
Le diplôme est validé sur la base de la moyenne générale des notes qui doit être supérieure ou égale à 10/20.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. En cas de non validation, l'étudiant conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans les matières qui la constituent.		
<b>Compensation</b>		
oui		
<b>Note éliminatoire</b>		
/		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

Diplôme d'université		DROIT - European School of Law Toulouse									Session unique		
Parcours		Diplôme de la European School of Law Toulouse									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	Enseignements et conférences	57		5	5	Oui	Oui	CC&CT				
Bloc	ANNUEL	1. Analyse critique de l'actualité économique et sociale européenne	16		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	15 min
Matière		Actualité économique et sociale 1	4				Oui	Oui				Oral commun aux 4 cours	
Matière		Actualité économique et sociale 2	4				Oui	Oui					
Matière		Actualité économique et sociale 3	4				Oui	Oui					
Matière		Actualité économique et sociale 4	4				Oui	Oui					
Bloc	ANNUEL	2. Enjeux politiques et juridiques internationaux	18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
Matière		Enjeux internationaux 1	4				Oui	Oui					
Matière		Enjeux internationaux 2	4				Oui	Oui					
Matière		Enjeux internationaux 3	4				Oui	Oui					
Matière		Vivre le droit comparé : jeu de rôles	6				Oui	Oui					
Bloc	ANNUEL	3. Droit de l'UE 2 : Les politiques	23		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30
Matière		Libre concurrence	4				Oui	Oui				Epreuves écrite sur l'un des cours	
Matière		Union économique et monétaire ;	3				Oui	Oui					
Matière		Politique agricole commune	4				Oui	Oui					
Matière		Politique de la santé	4				Oui	Oui					
Matière		Politique du consommateur	4				Oui	Oui					
Matière		Politiques externes et la politique régionale de l'Union	4				Oui	Oui					
UE	ANNUEL	Rapport de mobilité ou dissertation de droit comparé		3/étudiant	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
UE	ANNUEL	Gestion de projet à dimension européenne		3/groupe	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	
Bonification	ANNUEL	Conférences de prestige		2/conf	Bonification		Non	Non					

<b>Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ</b>		
<b>COMPOSANTE/Structure</b>	<b>DROIT</b>	
<b>LIBELLÉ</b>	<b>European Digital Health Law</b>	
Session DU	<b>Session unique</b>	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15 DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>		
Français		
<b>REDOUBLEMENT</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme.		
<b>PROFESSIONNALISATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
<b>Stages</b>		
L'inscription à ce diplôme ne permet pas de bénéficier du statut d'étudiant ni de bénéficier d'une convention de stage		
<b>Autres modalités</b>		
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Sessions d'examen</b>		
<b>Seconde chance</b>		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
<b>Validation</b>		
Pour être admis au diplôme, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 à l'examen oral.		
<b>Capitalisation/conservation</b>		
<b>Compensation</b>		
<b>Note éliminatoire</b>		
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>		
<a href="#">Art. L613-2 du Code de l'éducation</a>		

